

50 ans de l'INAMI : discours de Mme Laurette Onkelinx, Ministre

50 jaar RIZIV: openingstoespraak van Minister Laurette Onkelinx

Mesdames et Messieurs,

Fêter ces 50 ans c'est tout d'abord l'occasion de voir le chemin parcouru – que de changements institutionnels, d'innovations médicales et d'évolutions techniques... - mais aussi d'apprécier à sa juste valeur notre système de protection sociale au coeur duquel l'INAMI a un rôle important à jouer.

Fêter ces 50 ans c'est aussi l'occasion de s'ouvrir et de communiquer, de mieux faire comprendre le rôle et l'action de l'INAMI, avec la volonté de permettre à chaque citoyen de mesurer toute l'importance de la protection sociale en matière de santé dont il bénéficie.

Je partage pleinement cet objectif et j'ai appuyé cette volonté de communication et même, nous pourrions dire, « d'interpellation citoyenne » à l'occasion de cet anniversaire !

Jo De Cock vous en dira plus long sur ce volet.

La Santé est souvent n°1 au hit-parade des préoccupations de nos concitoyens, enquête après enquête.

La satisfaction aussi : notre système de santé et nos prestataires de soins sont bien et même très bien perçus !

L'INAMI, c'est un budget annuel global d'environ 38 milliards, dont 26 milliards d'euros rien que pour les prestations de santé. Avec les pensions, c'est donc un des principaux piliers de notre sécurité sociale, un budget total 5x supérieur aux dépenses de chômage.

L'INAMI, c'est aussi 1.300 agents exerçant des fonctions très différentes telles que des médecins, des inspecteurs sociaux, des pharmaciens, des assistants sociaux, des juristes, des traducteurs, des informaticiens, des actuaires, des économistes, des infirmiers, des collaborateurs techniques, des collaborateurs administratifs, ouvriers, etc.

Le service des soins de santé informe ± 180.000 dispensateurs de soins ayant un numéro INAMI, dont ± 40 .000 médecins et ± 65.000 infirmières.

Le Service des indemnités représente environ 250.000 dossiers d'invalidité.

Le Service d'évaluation et de contrôle médicaux, c'est plus de 150 inspecteurs et contrôleurs et une dizaine de milliers d'examen médicaux en matière d'incapacité de travail.

Le Service du contrôle administratif, c'est une quarantaine d'inspecteurs sociaux et experts techniques et plus de 50.000 contrôles relatifs aux bons de cotisations ou au paiement de prestations.

Le Fonds des accidents médicaux, ce sont déjà plus de 1.200 dossiers introduits.

Mais au-delà des chiffres, si je devais qualifier l'action de l'INAMI, je retiendrais 5 principes forts :

1. **La Solidarité** : celle qui unit les citoyens entre eux par la mise en commun des ressources pour le partage selon les besoins.
2. **La Responsabilité** : qui est d'autant plus importante que si l'Etat organise le cadre légal et le soutien à la gestion du système, **il demande des comptes et donc des responsabilités aux divers acteurs et partenaires de l'assurance maladie-invalidité au sein de l'INAMI**. La solidarité ne peut s'exercer sans cette responsabilité, ce **pacte de confiance** entre tous les acteurs : contributeurs et utilisateurs, prestataires et usagers.
3. **La liberté** est, elle aussi, inscrite au cœur de notre système de soins : le droit du malade au **libre choix de son praticien et de son établissement de santé** est pour nous un principe fondamental pour construire une relation de confiance entre le patient et son médecin ; la **liberté thérapeutique du médecin** est également un élément fondateur de notre système. C'est pour nous une évidence, mais dans d'autres pays qui disposent d'un système de soins aussi développé que le nôtre, cette liberté n'existe pas.
4. **L'Accessibilité** du système est une autre valeur essentielle. Si par solidarité, on met en commun des moyens c'est pour qu'ils soient accessibles en cas de besoin et ce, quelle que soit la contribution versée. Je suis d'ailleurs heureuse que, **malgré la crise, ce principe essentiel d'accessibilité n'ait été, ni mis à mal, ni remis en question**. Nous y avons même, vous le savez, beaucoup travaillé sous cette législature par le biais de la **réforme de l'intervention majorée, l'application du 1/3 payant pour certaines catégorie de patients fragilisés, du statut malade chronique ou des baisses importantes des prix des médicaments**.
5. **L'universalité** de l'assurance est également une valeur centrale qui s'est développée pour garantir une **couverture universelle** à toute la population. Dans ce cadre, l'harmonisation des

prestations - comme ce fut le cas en 2008 pour les indépendants - et l'extension de l'assurance maladie à des publics de plus en plus larges témoignent de ce mouvement généralisé.

Au-delà de **principes liés aux missions de l'assurance**, il existe également des valeurs liées au modèle de gestion choisi.

Nous avons fait le choix de la **Gestion Paritaire** et de la **Concertation** mais aussi de l'**Autonomie de gestion** : ce sont les garants essentiels de l'adhésion au système et de sa soutenabilité.

L'implication sans cesse croissante des partenaires sociaux, au sein du Conseil général ou dans les divers comité de gestion et des prestataires de soins notamment au sein du Comité de l'assurance en témoigne.

En 50 ans, je retiendrais aussi que le rôle de l'INAMI a beaucoup évolué.

Dans le secteur des indemnités, après une époque plus administrative de gestion des indemnités en cas d'incapacité de travail , l'INAMI joue un rôle de plus en plus clair de **régulateur**.

Son rôle ne se limite plus non plus à gérer le remboursement des soins de santé : l'INAMI est devenu un **acteur important** et un expert reconnu dans l'organisation de notre système de Santé publique.

Je pense notamment à la **mise en place des trajets de soins, du Dossier médical global, de l'accréditation, les primes informatiques** et autres. Il crée aussi des consensus sur des bonnes pratiques, sur la qualité ou tout autre élément qui touche à la politique de santé publique.

Avec la 6e Réforme de l'Etat, toute ces collaborations devront encore être renforcées dans le but commun de proposer un système de santé publique plus efficace au service des citoyens.

*

* *

Les défis qui attendent l'INAMI sont nombreux. Permettez-moi d'en aborder quelques-uns.

En matière de soins de santé, l'INAMI devra poursuivre les réformes nécessaires pour intégrer notamment **deux grandes tendances** majeures :

- **la prise en charge adéquate des pathologies chroniques**, particulièrement chez les personnes âgées avec polypathologies chroniques et aigües. Cette tendance à l'augmentation des cas due à l'allongement de l'espérance de vie nous oblige à revoir notre stratégie globale de prise en charge en déterminant le trajet idéal sur tous les plans et les bons intervenants au bon

moment : c'est donc toute la chaîne de soins qu'il s'agit de repréciser et le rôle de chacun !

Nous travaillerons de plus en plus en réseau de soins autour d'un patient, avec une collaboration de l'ensemble des intervenants médicaux et sociaux.

- **L'évolution des techniques de soins, des technologies médicales, des dispositifs médicaux implantables, des médicaments, des traitements personnalisés.** Il faudra, sans doute encore plus qu'actuellement, intégrer ces évolutions dans les remboursements, après analyse de la plus-value thérapeutique ou diagnostique et du coût/efficacité. Des choix devront ainsi être faits quant au remboursement de ces techniques, souvent plus onéreuses, dans un budget peu extensible.

Avoir un médicament en plus sur le marché et qui n'apporte pratiquement aucune plus-value est ingérable.

En matière d'indemnités, l'INAMI devra finaliser la réforme fonctionnelle (rôle et organisation des divers acteurs notamment entre organismes assureurs et INAMI,..) mais aussi poursuivre le rééquilibrage et l'investissement de l'assurance sur le **pôle réinsertion**.

En matière de contrôle, les services devront poursuivre la modernisation et la révision de leurs procédures et fonctionnement.

Le Fonds des accidents médicaux, que j'ai porté sur les fonds baptismaux, devra prendre sa vitesse de croisière avec une nouvelle direction générale et une équipe enfin complète pour gérer les nombreux dossiers qui lui sont soumis. Il pourra de cette manière s'installer durablement dans le paysage comme une alternative efficace et experte aux contentieux devant les tribunaux.

A 50 ans, l'INAMI, qui affiche une maturité et une expérience considérable, a su évoluer et me semble donc parfaitement prêt pour relever avec ses partenaires, et l'ensemble des acteurs des soins de santé, les nombreux défis qui attendent l'assurance soins de santé et indemnités au sein de la sécurité sociale et de la santé publique, tant au plan fédéral que des entités fédérées et même au niveau international.

Cette force, elle la doit à ses équipes et à leur professionnalisme. Permettez-moi de rendre hommage à celles et ceux qui, souvent dans l'ombre, ont fait - et font encore - de notre système l'un des plus performants au monde.

Elle la doit aussi à ses dirigeants.

Permettez-moi de saluer tout particulièrement Jo De Cock qui en est la figure de proue depuis tant d'années, sans compter son engagement à la tête de la Médicomut ou du Collège des administrateurs généraux des IPSS. Merci Jo pour l'énorme travail accompli.

La réussite de l'INAMI tient bien entendu à son équipe interne mais également à la qualité et à l'engagement des présidentes ou présidents des nombreux organes de gestion, de concertation ou de recours et à tous ceux qui investissent un temps souvent considérable dans leur bon fonctionnement.

Permettez-moi aussi de les remercier.

Laurette Onkelinx